



Direction des Affaires Financières

DELIBERATION N° 6FI/2017

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS SA SEANCE DU 19 DECEMBRE 2017

- Vu le Code de l'Education, article R719-51 à R719-112,
- Vu le Décret 2013-756 du 19 mars 2013,
- Vu la convocation au Conseil d'Administration qui a été adressée 5 jours avant la séance,
- Considérant que **28** membres étaient présents ou représentés sur les 32 composant le conseil : le quorum est atteint,

- Après en avoir délibéré et considérant les résultats du vote, à savoir :
 - **28** voix favorables
 - ... voix défavorables
 - ... abstentions
 - ... refus de vote

Le Conseil d'Administration adopte le plafond d'emplois lié au budget de l'exercice 2018

Plafond emplois Etat	1 033,00
Plafond ressources propres	180,48
Plafond global	1 213,48

La présidente du conseil d'administration,

Corinne Mascala